Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

cerfa
N° 10384 ✶ 10

SURFACE **2** *jaune*

Déclaration de surfaces pour l'année 2009

Demande d'aides liées à la surface

Nom - Prénom

N° Pacage

Page n°

Description des îlots de la commune de **N° Insee de la commune :**

Remplissez 1 feuille par commune (toutes vos surfaces doivent être déclarées, même les surfaces non aidées)

N° de l'îlot	Surface de référence graphique de l'îlot (1) hectares ares	Nom des cultures ou des différents gels (selon liste de la notice explicative)	Code variété pour riz, tabac, chanvre, blé dur, semences	Surface effectivement consacrée à la culture ou au gel hectares ares	Cochez si vous demandez l'aide aux surfaces irriguées (2)	Inscrivez : A F G ou N (3)	Code PHAE MAE Ro CAD EAE (4)	Code action CAD (5)	Code BIO (6)	Nombre d'arbres fruits à coque	Cochez si vous demandez l'aide aux cultures énergétiques
	,			,	☐						☐
	,			,	☐						☐
	,			,	☐						☐
	,			,	☐						☐
	,			,	☐						☐
	,			,	☐						☐
	,			,	☐						☐
	,			,	☐						☐
	,			,	☐						☐
	,			,	☐						☐
	,			,	☐						☐
	,			,	☐						☐
	,			,	☐						☐
	,			,	☐						☐
	,			,	☐						☐
	,			,	☐						☐
	,			,	☐						☐
	,	← TOTAL DE PAGE →		,	☐						☐

(1) **La surface de référence graphique de l'îlot est celle qui figure sur votre document RPG. Si vous modifiez ou créez un îlot en 2009, vous devez indiquer la nouvelle surface de cet îlot. Elle fera l'objet d'une instruction et d'une validation par la DDAF/DDEA.**
(2) **Pour ces surfaces, vous devez respecter les règles relatives à l'irrigation** (apport effectif d'eau d'irrigation) **et joindre obligatoirement le formulaire irrigation.**
(3) Inscrivez A pour les surfaces pour lesquelles vous demandez une aide surface couplée à la production sauf le gel, G pour les surfaces en gel, F pour les surfaces fourragères, N pour les autres surfaces ne faisant pas l'objet d'une demande d'aide couplée.
(4) Inscrivez les codes spécifiques si la culture est concernée par la PHAE (voir cahier des charges départemental des actions PHAE) ou par la MAE rotationnelle (MAE Ro) (voir notice disponible à la DDAF/DDEA). Si la culture est concernée : par un CAD inscrivez CAD, par un EAE inscrivez EAE.
(5) Inscrivez les codes actions CAD : 19.03, 20.01 ou 20.02, pour les parcelles concernées par une de ces actions.
(6) Inscrivez C1, C2, C3 si vous êtes en 1re, 2e ou 3e année de conversion et AB pour les parcelles en culture biologique.

Indiquez ci-dessous les sous-totaux des superficies de cette page (attention à la concordance des totaux).

Surfaces codées A pour lesquelles vous demandez le bénéfice des aides couplées									Surfaces en gel (codées G)	Surfaces fourragères (codées F)	Autres surfaces (codées N)(8)
Céréales (hors maïs) et oléagineux	Maïs	Lin et chanvre	Protéagineux	Riz, tabac, houblon	Fruits à coque	Pommes de terre féculières	Semences	Fruits et légumes transformés (7)			
ha a	ha a	ha a	ha a	ha a	ha a	ha a	ha a	ha a	ha a	ha a	ha a
,	,	,	,	,	,	,	,	,	,	,	,

(7) Tomates, prunes d'Ente, pêches pavie, poires Williams ou Rocha destinées à la transformation.
(8) Y compris légumineuses à grains et semences fourragères.

Surface totale ha a ,

J'atteste sur l'honneur que les surfaces ci-dessus sont exactes et que les superficies sont exploitées par moi-même, et je demande le bénéfice des aides, y compris de l'aide découplée liée aux DPU(9), auxquelles je peux prétendre selon la réglementation communautaire.

(9) Si vous ne souhaitez pas bénéficier de l'aide découplée, rayez la mention : « ..., y compris de l'aide découplée liée aux DPU(9),... »

Signature du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC (pour les formes sociétaires autres que GAEC, précisez les nom et prénom du signataire) :

Les 2 premiers exemplaires sont destinés à la DDAF/DDEA, le 3e est à conserver par le demandeur.

IN – **AUP-FOR08-005-001** – Janvier 2009 – 0 800604 6